

Enquête au sujet des stages auprès des crèches et des structures d'accueil extrascolaire fribourgeoises

Auteurs pour la FCGF : Alix Bisenz et Marie Girard



La recherche

Faite auprès des crèches et des accueils extrascolaires (AES) fribourgeois afin de connaître leurs pratiques concernant les stagiaires assistants socio-éducatifs, elle fait suite au constat qu'il existe un décalage entre les pratiques en matière de stages et les directives cantonales et fédérales. Si la loi sur la formation professionnelle autorise l'accès à l'apprentissage d'ASE dès la sortie de l'école, il s'avère que les stages d'une année avant de débiter cette formation sont courants, et même majoritaires.

Notre enquête a confirmé cela, mais a également démontré que **les stagiaires sont nécessaires au bon fonctionnement des crèches fribourgeoises**, pour des raisons financières et de personnel.

Nous avons également pu constater :

1. Une **inadéquation entre l'offre et la demande** et la nécessité de coordonner les places de stage et d'apprentissage
2. **Des processus d'encadrement et de suivi disparates** et inégalitaires
3. Un **biais structurel** à l'engagement des stagiaires et à leur rôle au sein des structures

Une inadéquation entre l'offre et la demande et la nécessité de coordonner les places de stage et d'apprentissage

- 100% des répondants reçoivent **plus de demandes de stage qu'ils n'ont de places** disponibles
- 75% indiquent que l'année de stage fait partie du processus d'engagement d'apprenti

- 87% n'ont jamais engagé un apprenti directement à la sortie de l'école obligatoire
- 70% indiquent qu'il leur est déjà arrivé de ne pas engager leur stagiaire comme apprenti au terme de l'année de stage
- Pour 47% cela est dû à un manque de places d'apprentissage
- Pour 28% cela est dû aux compétences et la maturité jugées inadéquates



Un biais structurel à l'engagement des stagiaires et à leur rôle au sein des structures

La majorité est un prérequis pour être engagé comme stagiaire car permet d'être comptabilisé dans les quotas d'encadrement du personnel auxiliaire à 50% du temps de présence effectif selon les normes de la DSAS. Cela rend les stagiaires indispensables au bon fonctionnement des structures en leur permettant de limiter les coûts RH.

- 74% des structures comptent les stagiaires de plus de 18 ans dans leurs quotas
- 26% d'entre elles ne le font pas, ou pas systématiquement.
- 29% des structures reconnaissent confier, ou parfois confier, des tâches aux stagiaires revenant au personnel qualifié.

Bien que des objectifs de formation soient à la base des stages, les structures indiquent que les stagiaires permettent de faire face :

- à des impératifs financiers pour 46% d'entre elles
- à des besoins en personnel pour 59% d'entre elles



Des processus d'encadrement et de suivi disparates et inégaux



- 43% des structures font un retour 1 à 2 fois par **semaine** à leurs stagiaires
- 19% d'entre elles, le font 1 à 2 fois par **mois**.
- 49% des structures offrent au moins 1 heure par **semaine** de suivi à leurs stagiaires
- 37% des structures leur offre 1 à 2 heures de suivi par **mois**
- 28% des structures **déplorent le manque de temps qu'elles ont pour les suivis des stagiaires**

Les recommandations de la FCGF

Pour faire suite à ces constats, la FCGF recommande notamment de :

- Ne plus prendre en compte dans les quotas d'encadrement les stagiaires mais **les reconnaître comme du personnel surnuméraire**
- Prévoir des dotations de personnel suffisantes sans le recours aux stagiaires et **d'attribuer des subventions supplémentaires pour permettre l'engagement de personnel auxiliaire fixe**
- Ajouter dans les directives du SEJ du **THPE afin d'améliorer la qualité de travail** et de permettre notamment aux structures de fournir à leurs apprenants un encadrement et un suivi de qualité.



- Procéder à une coordination, en recensant et contrôlant les places de stage et d'apprentissage disponibles afin de s'assurer que les structures proposant un stage annuel s'engagent à former un apprenti l'année suivante
- soutenir et libérer du temps pour les recherches du jeune lorsqu'il apparaît qu'il ne sera pas retenu comme apprenti l'année suivante
- informer les jeunes et les parents à la problématique et aux enjeux
- Créer des lignes directrices destinées au suivi et à l'orientation des stagiaires en élaborant et homogénéisant des procédures formelles



Conclusion

Ces recommandations nécessitant notamment des modifications de normes, de directives cantonales et impliquant une pluralité d'acteurs, **nous proposons de créer un groupe de travail regroupant les acteurs concernés.**

